

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures: 1. Oui.

2.

(a)	(b)
Côte-d'Ivoire	\$2,520.94
Haute-Volta	1,128.79
Togo	1,203.58
Dahomey	2,263.58
Niger	75.00
République Malgache	3,230.56
Congo (Brazzaville)	1,245.29
Tchad	1,208.79
Gabon	1,245.29
Ruanda	1,420.29
Burundi	1,419.89
Congo (Kinshasa)	1,245.28
Sénégal	2,011.58
Cameroun	3,737.37
Tunisie	2,634.87
Laos	3,929.66
Vietnam	3,089.56
Maroc	2,438.00
République Centrafricaine	1,245.38

[Traduction]

LA CANADIAN TUNA COMPANY LIMITED—
SUBVENTION FÉDÉRALE À LA CONSTRUCTION DE NAVIRES

Question n° 857—M. MacRae:

1. Combien de navires la Canadian Tuna Company Limited a-t-elle construits pour lesquels elle a reçu une subvention du gouvernement fédéral?
2. Où ces navires ont-ils été construits?
3. Où seront-ils utilisés?
4. Quel a été le coût total de construction de ces navires?
5. Quel était le montant total de la subvention?
6. Les chantiers navals des Maritimes se voient-ils adjuger un pourcentage donné des contrats que le gouvernement fédéral conclut pour la construction de navires?
7. Dans le cas de l'affirmative, quel est ce pourcentage?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le ministère de l'Industrie, le ministère de la Production de défense et le ministère des Transports m'informent comme suit: 1. Il n'est consigné nulle part qu'une subvention du gouvernement fédéral ait été ou doive être accordée à la Canadian Tuna Company Limited pour la construction de navires de pêche.

2. Ne s'applique pas.
3. Ne s'applique pas.
4. Ne s'applique pas.
5. Ne s'applique pas.
6. Non.
7. Ne s'applique pas.

[M. Isabelle.]

MUTATION DE PERSONNEL DE LA DÉFENSE NATIONALE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Question n° 859—M. Orlikow:

1. Au 1^{er} décembre 1967, combien de personnes au service du ministère de la Défense nationale avaient été mutées au ministère des Transports, et à quelles dates ces mutations ont-elles eu lieu?
2. Combien de ces personnes étaient employées au service d'information ou au service des relations publiques du ministère de la Défense nationale?
3. De ce nombre, combien y avait-il de militaires?
4. Combien d'années de service chacune des personnes mutées comptait-elle au ministère de la Défense nationale?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Au 1^{er} décembre 1967, dix personnes employées au ministère de la Défense nationale avaient passé au ministère des Transports. Six, 19 septembre 1967; trois, 20 septembre 1967; un, 1^{er} décembre 1967.

2. Une.
3. Deux.

4. M. W. M. Lee, 24 ans et 2 mois; Caporal J. Y. Gleason, 20 ans et 4 mois; Lt-col. d'aviation par intérim R. Turner, 19 ans; M^{me} J. T. Lafèche, 19 ans et 9 $\frac{3}{4}$ mois; M^{me} M. B. E. Drolet, 14 ans et 4 mois; M^{lle} M. M. M. Bulger, 4 ans et 5 mois; M. R. G. Edwards, 2 ans et 11 mois; M. R. G. Gairns, 1 an et $\frac{1}{2}$ mois; M. R. J. McDowall, 2 mois; M. R. P. Stone, 1 mois.

COURS DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

Question n° 860—M. Orlikow:

1. Combien d'adultes dans chacune des provinces ont suivi des cours, en vertu des dispositions de la loi sur la formation de la main-d'œuvre, au cours de chaque mois de 1965, 1966 et 1967?
2. Combien d'adultes dans chacune des provinces ont suivi des cours, en vertu des dispositions de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle, au cours de chaque mois de 1965, 1966 et 1967?

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Le Programme de formation professionnelle des adultes du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration n'est en vigueur que depuis le 1^{er} avril 1967.

Les inscriptions ne sont pas réparties par province, car certaines personnes sont dirigées vers un cours de formation d'une province à l'autre. Voici, par région, les inscriptions du 1^{er} avril au 30 novembre 1967: